

## ARRETE MUNICIPAL

**Objet : Vide grenier de l'Association « Les Classes Bonbons » - modification de circulation**

Nous, Maire de la commune d'ARCEY 25750

VU le code de la route et notamment ses articles R44 et R225,

VU le code des collectivités territoriales,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie- signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 modifié,

VU la demande présentée par l'association « Les Classes Bonbons » en date du 19 Août 2021 nous informant de l'organisation d'un vide grenier,

**CONSIDERANT** que pour permettre le bon déroulement de la manifestation dans l'agglomération d'ARCEY, il y a lieu d'interdire la circulation à tous les véhicules dans les rues de la Neuvelle, des Chenevières, des Lilas et de Sainte-Marie le dimanche 19 septembre 2021 de 5h00 à 19h00,

### ARRETONS

**Article 1** – Toute circulation routière sera interdite dans les deux sens le dimanche 19 septembre 2021 de 5h00 à 19h00 dans les rues de la Neuvelle, des Chenevières, des Lilas et de Sainte-Marie sur le territoire de la commune d'ARCEY.

**Article 2** – Les parkings de la mairie, de la maison des associations et de l'église seront utilisés pour cette manifestation et interdits à tous les véhicules.

**Article 3** – La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'association « Les Classes Bonbons ».

**Article 5** – Le présent arrêté sera affiché en mairie.

**Article 6** – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mr le Directeur de l'Aménagement du Département du Doubs,
- Mr le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

31 AOÛT 2021

Affiché le : \_\_\_\_\_

Notifié le : 31 AOÛT 2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.



Fait à ARCEY le 25 août 2021

Le Maire  
Michel VERDIÈRE